

PLAN DE SOUSCRIPTIONS PROGRAMMÉES - RÉINVESTISSEMENTS - MANDAT

Le présent mandat permet aux associés personnes physiques de la SCPI ÉPARGNE PIERRE EUROPE de programmer des souscriptions régulières en nombre de parts, à une fréquence mensuelle ou trimestrielle, ou en réinvestissant les revenus perçus trimestriellement. Ce mandat peut être modifié ou résilié à tout moment sans frais.

// CONDITIONS DU MANDAT

Les conditions générales du présent mandat sont celles des articles 1984 à 2010 du Code Civil, étant précisé que la révocation du mandat ne mettra pas en cause les souscriptions ayant été exécutées.

MANDANT(S) (Le(s) Souscripteur(s))

☐ MANDANT

Personne physique

☐ MME ☐ M.

Nom :

Prénoms :

Date de naissance :

Nom de naissance :

à : Dépt :

Nationalité :

Profession :

PPE (**) ☐ Oui ☐ NonUS Person (***) ☐ Oui ☐ Non

Situation

de famille Si vous êtes marié(e)

☐ Marié(e) ☐ Sans contrat☐ Célibataire ☐ Communauté universelle☐ Veuf(ve) ☐ Séparation de biens☐ Divorcé(e) ☐ Autre :☐ Pacsé(e) Si vous êtes pacsé(e)☐ Indivision ☐ Séparation de biens

Résidence

fiscale

☐ France et DOM☐ TOM☐ UE☐ HORS UE (précisez) :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél. personnel : Tél. professionnel :

Mail (en lettres capitales) :

Adresse fiscale (si différente de l'adresse postale) :

☐ CO-MANDANT ☐ TUTEUR

Personne physique

☐ MME ☐ M.

Nom :

Prénoms :

Date de naissance :

Nom de naissance :

à : Dépt :

Nationalité :

Profession :

PPE (**) ☐ Oui ☐ NonUS Person (***) ☐ Oui ☐ Non

Situation

de famille Si vous êtes marié(e)

☐ Marié(e) ☐ Sans contrat☐ Célibataire ☐ Communauté universelle☐ Veuf(ve) ☐ Séparation de biens☐ Divorcé(e) ☐ Autre :☐ Pacsé(e) Si vous êtes pacsé(e)☐ Indivision ☐ Séparation de biens

Résidence

fiscale

☐ France et DOM☐ TOM☐ UE☐ HORS UE (précisez) :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél. personnel : Tél. professionnel :

Mail (en lettres capitales) :

Adresse fiscale (si différente de l'adresse postale) :

MANDATAIRE (Le Conseiller en Gestion de Patrimoine)

(ci-après le « Mandant »)

Nom : Prénom :

Société :

Adresse :

avec subdélégation à la société **ATLAND Voisin** (ci-après la « Société de Gestion »), Société par Actions Simplifiée, au capital de 349 400 €, dont le siège social est situé 15 Place Grangier - 21000 DIJON et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon sous le numéro 310 057 625

// OBLIGATIONS DU MANDATAIRE

(ci-après le « Mandataire »)

- Entreprendre, d'une façon générale, toutes les démarches nécessaires pour mener à bien la mission qui lui est confiée ce jour.
- Remettre au Mandant un exemplaire original du présent mandat.
- Accomplir toutes les formalités nécessaires auprès d'ÉPARGNE PIERRE EUROPE

Notes de renvoi :

(*) : « Personnes Politiquement Exposées » : s'entend des personnes françaises ou étrangères qui exercent ou ont cessé d'exercer depuis moins d'un an une fonction publique importante (politique, administrative, juridictionnelle, etc.) au niveau national dans leur pays ainsi que les membres directs de leur famille (conjoint, ascendants, descendants, concubins notoire, etc.) ou des personnes connues pour leur être étroitement associées.

(**) : « US person » au sens de la réglementation dite FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act) applicable depuis le 1^{er} juillet 2014.

Du point de vue de l'administration fiscale américaine, cette notion de « US person » est large puisqu'elle vise notamment toute personne physique qui est citoyenne ou résidente américaine ou ayant leur lieu de naissance aux États-Unis.

// JE SOUSSIGNÉ(E) (LE CAS ÉCHÉANT AVEC LE CO-MANDANT) :

SI SIGNATURE MANUSCRITE : À IMPRIMER ET SIGNER
EN 3 EXEMPLAIRES DONT UN EST À REMETTRE
AU SOUSCRIPTEUR + PARAPHS OBLIGATOIRES

☐ **Reconnais avoir déjà souscrit des parts de la Société Civile de Placement Immobilier (SCPI) ÉPARGNE PIERRE EUROPE (ci-après la « SCPI » ou « ÉPARGNE PIERRE EUROPE ») :**

- Siège social : 15 place Grangier - 21000 DIJON - 921 073 763 RCS DIJON • Objet social : Acquisition et gestion d'un patrimoine immobilier locatif
- Capital social statutaire maximum : 800 000 000 € • VISA de l'Autorité des Marchés Financiers SCPI n° 22-18 en date du 04/11/2022 en vertu duquel la SCPI ÉPARGNE PIERRE EUROPE peut procéder à une offre au public de ses parts sociales.

Récurrence :

☐ **Souhaite souscrire à fréquence régulière de nouvelles parts de la SCPI ÉPARGNE PIERRE EUROPE.**

A cet effet, je donne mandat au Mandataire susvisé, dans les conditions générales et particulières exposées ci-après de compléter et signer en mon nom un bulletin de souscription à la fréquence et pour le nombre de parts indiqués ci-dessous, et accomplir toutes les formalités nécessaires, notamment auprès de la SCPI.

Souscriptions programmées de parts de la SCPI

ÉPARGNE PIERRE EUROPE

Nombre de parts en toutes lettres :

.....

Durée des souscriptions de récurrence :

- ☐ Je ne fixe pas de terme à la procédure de souscriptions programmées.
- ☐ Je choisis de mettre en place la procédure de souscriptions programmées pour une durée mois.

☐ **Souhaite être prélevé(e) à la fréquence suivante (un seul choix possible) :**

☐ **Mensuelle**

☐ **Trimestrielle**

(Soit 12 souscriptions mensuelles ou 4 souscriptions trimestrielles par an)

- Pour la fréquence mensuelle, le prélèvement a lieu le mois suivant le mois de réception par la Société de Gestion de la demande de programmation des souscriptions. J'ai bien noté que je serai ensuite prélevé le 15 du mois, suivant la fréquence retenue ci-dessus. Lorsque le jour du prélèvement n'est pas ouvré, le prélèvement a lieu le jour ouvré bancaire précédent.

- Pour la fréquence trimestrielle, les prélèvements ont lieu au mois de janvier, avril, juillet et octobre. Le premier prélèvement aura lieu le 15 du premier mois du trimestre suivant le mois de réception par la Société de Gestion de la demande de programmation des souscriptions.

Réinvestissement :

☐ **Souhaite réinvestir chaque trimestre mes revenus nets de prélèvement à la source à hauteur de% dans la SCPI ÉPARGNE PIERRE EUROPE.**

Pourcentage en toutes lettres :

..... sous réserve d'un montant de revenus net et d'un pourcentage suffisants à l'acquisition de parts entières de la SCPI.

Et je donne mandat à la société de gestion ATLAND Voisin de réinvestir, en mon nom et pour mon compte tout ou partie du montant des revenus potentiels versés par la SCPI ÉPARGNE PIERRE EUROPE dans des nouvelles parts sociales de la SCPI ÉPARGNE PIERRE EUROPE selon les conditions de souscription de la part en vigueur au jour du réinvestissement.

Pour votre information, le réinvestissement de vos revenus n'exonère pas ces derniers de l'impôt sur le revenu. Il vous est recommandé de tenir compte de l'impôt relatif à ces derniers pour définir la quote-part du revenus que vous allez réinvestir. Votre conseiller peut vous aider à faire ce calcul.

Le prélèvement des sommes à réinvestir a lieu par prélèvement sur votre compte bancaire, les jours suivants le versement des revenus trimestriels (fin janvier, avril, juillet et octobre).

Durée des souscriptions de réinvestissement :

- ☐ Je ne fixe pas de terme à la procédure de souscriptions programmées.
- ☐ Je choisis de mettre en place la procédure de souscriptions programmées pour une durée mois.

Aux conditions de souscription en vigueur à la date de signature de ce mandat puis aux conditions en vigueur à la date de chaque prélèvement, ces conditions étant susceptibles d'évoluer.

En cas d'évolution, le Mandant sera averti préalablement dans les bulletins périodiques d'information et dans l'échéancier mis à disposition sur son espace en ligne.

☐ **Je m'engage irrévocablement, dans le cadre du respect des obligations légales et réglementaires, notamment en matière de prévention du blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme à communiquer à la Société de Gestion :**

- Un justificatif d'origine des fonds dans le cas où le montant cumulé de mes souscriptions dépasserait 100 000 euros sur 12 mois glissants ;
- Tous justificatifs consécutifs à des modifications d'informations fournies lors de l'entrée en relation et portant notamment sur tout changement d'état-civil, de capacité juridique, d'adresse (fiscale, postale ou électronique), de numéro de téléphone (fixe ou mobile), de statut (fiscal ou professionnel) ou de coordonnées bancaires.

Tout manquement à ces deux obligations pourra entraîner la résiliation sans préavis du présent mandat à l'initiative du Mandataire dans les conditions détaillées dans l'article 4 ci-après.

☐ **Reconnais**

- ▶ avoir reçu sur un support durable* les documents remis à tout souscripteur de parts de la SCPI ÉPARGNE PIERRE EUROPE, c'est-à-dire : statuts, dernier rapport annuel, dernier bulletin périodique d'information, document d'informations clés, document « mise en conformité règlement DISCLOSURE », note d'information visée par l'AMF et contenant les modalités de l'offre au public, bulletin de souscription. Je déclare en avoir pris connaissance et que le Mandataire me les a présentés et a répondu à toutes les questions que je lui ai posées.
- ▶ avoir été informé(e) que le prix de la part peut varier à la hausse comme à la baisse et que, sans dénonciation du mandat de ma part, les prélèvements se poursuivront. En cas de variation supérieure à 10% du prix de la part sur une période de 12 mois glissants, j'ai bien noté que la Société de Gestion m'en informera afin de me permettre, si je le souhaite, de résilier immédiatement le présent mandat.
- ▶ que s'agissant plus spécifiquement du bulletin de souscription, le Mandataire a attiré mon attention sur la rubrique « AVERTISSEMENTS » figurant en page 1 dudit bulletin et mentionnant la durée de placement minimale recommandée (10 ans) ainsi que les facteurs de risques particuliers présentés par un investissement en parts de SCPI, notamment : risque de fluctuation des revenus, risque de liquidité, risque de perte en capital, qui peuvent être accrus lorsque l'acquisition des parts de la SCPI a été financé par un prêt.
- ▶ accepter tous les termes et stipulations de la documentation légale concernant la SCPI et certifie d'ailleurs que les parts ne sont pas souscrites au bénéfice, direct ou indirect, d'une « U.S. Person », ni en violation de toute réglementation applicable en la matière, et ne seront pas cédées, ni transférées sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique ou au bénéfice d'une « U.S. Person ».
- ▶ être informé(e) des droits de souscription sur les souscriptions de parts de la SCPI et de la rémunération du Mandataire.
- ▶ être informé(s) que la SCPI ne garantit pas la revente des parts.

☐ **Reconnais avoir bien noté que je pourrai, à tout moment, résilier ce mandat ou modifier le nombre de parts et la fréquence de mes souscriptions sans frais.**

Pour ce faire, il me suffira d'adresser une demande par email ou par courrier à ATLAND Voisin – 15 place Grangier - BP 62686 – 21026 Dijon Cedex. La modification/résiliation interviendra le mois suivant la date de réception de votre courrier par ATLAND Voisin. J'ai bien noté également qu'en cas d'évolution de ma situation patrimoniale, il m'est possible d'interroger mon conseiller afin d'adapter/résilier ledit mandat.

*au sens de l'article 314-5 du Règlement Général de l'AMF, à savoir tout instrument permettant à un client de stocker des informations qui lui sont adressées personnellement d'une manière permettant de s'y reporter aisément à l'avenir pendant un laps de temps adapté aux fins auxquelles les informations sont destinées et qui permet la reproduction à l'identique des informations stockées.

// PRÉFÉRENCES DE COMMUNICATION

SI SIGNATURE MANUSCRITE : À IMPRIMER ET SIGNER
EN 3 EXEMPLAIRES DONT UN EST À REMETTRE AU SOUSCRIPTEUR + PARAPHS OBLIGATOIRES

Je vous précise mes préférences en matière de communication : E-mail (écrire en lettres majuscules - indispensable pour accéder à votre espace en ligne) - Exemple : MON.ADRESSE@DOMAINE.com

_____ @ _____ . _____

Par défaut, les informations périodiques relatives à votre SCPI vous seront envoyées par e-mail à l'adresse renseignée en page 2. Si vous souhaitez toutefois obtenir ces informations par courrier postal vous pouvez en faire la demande en remplissant le formulaire disponible sur votre espace client.

Je donne mon accord pour que les documents ou actes suivants soient dématérialisés (sous réserve des aménagements réglementaires et de la mise en place de ce service par ATLAND Voisin) :

- ▶ Bordereau fiscal (montants à déclarer) :
- ▶ Convocation aux Assemblées Générales, et vote :
- ▶ J'autorise ATLAND Voisin à envoyer toute publication réglementaire qui serait demandée à l'avenir :

☐ OUI ☐ NON
☐ OUI ☐ NON
☐ OUI ☐ NON

// MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez ATLAND Voisin à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions d'ATLAND Voisin. Pour les recurrences : en cas de prélèvement mensuel, le premier prélèvement aura lieu le 15 du mois suivant le mois de réception de votre plan de souscriptions programmées. En cas de prélèvement trimestriel, le prélèvement aura lieu le 15 du premier mois du trimestre suivant le mois de réception par la Société de Gestion de la demande de programmation des souscriptions. Pour le réinvestissement, le prélèvement a lieu les jours suivants le versement des revenus trimestriels.

Vos droits concernant ce mandat de prélèvement SEPA sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

☐ J'autorise ATLAND Voisin à envoyer des instructions à ma banque pour débiter mon compte conformément au programme de souscriptions programmées.

Le compte bancaire (compte courant uniquement) doit être ouvert au nom de l'Associé dans un établissement financier domicilié en France ou dans l'Union Européenne et en cohérence avec sa domiciliation. Le RIB d'un compte sur livret n'est pas autorisé.

Titulaire du compte

Référence Unique de Mandat (RUM) : Référence indiquée dans l'échéancier des prélèvements qui sera communiqué par la Société de Gestion

Compte à débiter

BIC _____

IBAN _____

Créancier

Nom du créancier : SCPI ÉPARGNE PIERRE EUROPE

Identifiant créancier SEPA (ICS) d'ÉPARGNE PIERRE EUROPE : FR14ZZZ88D469

Adresse : 15 place Grangier 21000 DIJON – FRANCE

Astuce :

pour le réinvestissement merci de privilégier votre RIB utilisé pour le versement de vos dividendes.

// SIGNATURES

Fait en TROIS exemplaires

Le _____ À _____

Signature précédée de :

- ▶ Pour les Mandants et co-Mandants : « Bon pour mandat. J'ai pris connaissance et accepté les risques liés à mon investissement »
- ▶ En cas de souscription individuelle par un époux marié sous le régime de la communauté avec des fonds communs : signature du conjoint obligatoire
- ▶ Pour le Conseiller : « Bon pour acceptation de mandat et subdélégation immédiate à la Société de Gestion »
- ▶ Pour la Société de Gestion : « Bon pour acceptation de mandat »

// LE MANDANT	// LE CO-MANDANT	// LE CONSEILLER	// LA SOCIÉTÉ DE GESTION
Mention obligatoire à recopier:	Mention obligatoire à recopier:	Mention obligatoire à recopier:	Mention obligatoire à recopier:
Signature :	Signature :	Signature :	Signature/visa de la société de gestion

Les informations recueillies dans le cadre de cette souscription sont strictement confidentielles et nécessaires au traitement de votre dossier par ATLAND Voisin. Ces informations sont soumises aux dispositions de la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et du Règlement général de protection des données (Règlement UE 2016/679 du 27 Avril 2016).

Vos données personnelles pourront donner lieu à l'exercice du droit d'accès, de rectification et d'opposition en écrivant à : ATLAND Voisin, Protection des données personnelles, 15 place Grangier, BP 62686, 21026 Dijon Cedex ou par courrier électronique à l'adresse dpo@atland-voisin.com en indiquant dans l'objet du message « protection des données personnelles ». La politique de gestion des données est à disposition sur le site Internet de la Société de Gestion.

CONDITIONS GÉNÉRALES DU PLAN DE SOUSCRIPTIONS PROGRAMMÉES

// 1. MISE EN PLACE

Le plan de souscriptions programmées est ouvert aux associés personnes physiques d'ÉPARGNE PIERRE EUROPE, associés respectant donc le nombre minimum de parts souscrites (30). La mise en place peut se faire à la souscription initiale ou postérieurement.

Elle passe par le présent mandat établi entre le conseiller (Mandataire) et l'associé d'ÉPARGNE PIERRE EUROPE (Mandant). Le mandat prend effet pour le premier prélèvement le mois suivant sa réception et validation par ATLANT VOISIN à l'adresse suivante : 15 place Grangier - BP 62686 - 21026 Dijon Cedex. Le client choisit la fréquence des souscriptions programmées : mensuelle, trimestrielle ou par réinvestissement trimestriel. Le paiement sera réalisé par prélèvement sur son compte bancaire (SEPA), lequel intervient le 15 du mois concerné ou le jour ouvré bancaire précédent lorsque le jour du prélèvement n'est pas ouvré.

En cas de prélèvement trimestriel, le paiement sera réalisé par prélèvement, lequel intervient le 15 du premier mois du trimestre suivant le mois de réception par la Société de Gestion de la demande de programmation des souscriptions. En cas de réinvestissement, le prélèvement à lieu les jours suivants le versement des revenus trimestriels.

Il indique le nombre de parts qu'il veut souscrire ou le pourcentage qu'il souhaite réinvestir, le montant prélevé s'ajustant au prix des parts qui peut évoluer dans le temps.

Lors de la mise en place du mandat par récurrence et chaque année ensuite, un échéancier des prélèvements sera produit et mis à disposition en ligne dans l'espace client. En cas d'évolution du prix de la part d'ÉPARGNE PIERRE EUROPE, un nouvel échéancier reprenant la fin de la période en cours remplacera le précédent.

// 2. DURÉE

Le Mandant peut choisir de mettre en place la procédure de souscriptions programmées pour un nombre entier de mois ou sans fixer de terme.

// 3. RÉSILIATION / MODIFICATION À L'INITIATIVE DU MANDANT

Le mandat peut être résilié ou le nombre de parts, le pourcentage de réinvestissement, et la fréquence des souscriptions programmées peuvent être modifiés sans frais par le Mandant. Pour ce faire, il lui suffit d'adresser une demande de résiliation/modification par courrier à ATLANT VOISIN – 15 place Grangier - BP 62686 – 21026 Dijon Cedex. La modification ou la résiliation interviendra le mois suivant la date de réception du courrier par ATLANT VOISIN.

// 4. RÉSILIATION À L'INITIATIVE DU MANDATAIRE

Le mandat pourra être résilié à tout moment par le Mandataire. La résiliation interviendra le mois suivant la réception du courrier recommandé par le Mandant.

Par ailleurs le Mandataire pourra résilier le présent mandat, sans délai de préavis, par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse du Mandant, en cas de fraude du Mandant, sur demande de toute autorité ou administration, en cas de non-respect des obligations d'actualisation de ses informations ou de transmission de justificatif d'origine des fonds.

// 5. ATTESTATION

Après chaque souscription, ÉPARGNE PIERRE EUROPE établira une attestation de propriété. Cette attestation ne sera pas envoyée par courrier mais sera mise à disposition en ligne dans l'espace client.

// 6. TRAITEMENT DES IMPAYÉS

Il est de la responsabilité du Mandant de disposer de la provision financière sur son compte bancaire à la date du prélèvement. En cas de rejet d'un prélèvement, les parts souscrites seront annulées et le prélèvement ne sera pas représenté. Si deux rejets successifs se produisent, le Mandat sera immédiatement résilié.

FACTEURS DE RISQUE

L'investissement dans une SCPI est un placement dont la rentabilité est fonction :

- des éventuels revenus versés. Ces derniers dépendent des conditions de location des immeubles et peuvent évoluer de manière aléatoire à la hausse comme à la baisse en fonction de la conjoncture économique et immobilière (taux d'occupation, niveau des loyers),
- du montant du capital que l'associé percevra lors de la vente ou de la cession de ses parts ou de la liquidation de la SCPI. Ce montant dépendra de l'évolution du marché de l'immobilier d'entreprise sur la durée du placement ainsi que du niveau de la demande.

De plus,

- le capital investi n'est pas garanti, cet investissement comporte un risque de perte de capital,
- conformément aux dispositions relatives aux sociétés à capital variable, tout associé a le droit de se retirer de la société dans les limites des clauses de variabilité fixées par les statuts. La SCPI ne garantit pas la revente des parts, ni le retrait, la sortie n'est possible que dans le cas de l'existence d'une contrepartie,
- en cas d'acquisition des parts de SCPI à crédit, si le rendement des parts n'est pas suffisant pour rembourser le crédit ou en cas de baisse du prix des parts lors de la revente, l'investisseur devra payer la différence.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que la SCPI ÉPARGNE PIERRE EUROPE est une SCPI qui peut recourir à l'endettement pour financer ses investissements. Néanmoins, le montant total de la dette souscrite par la SCPI devra rester compatible avec les capacités de remboursement de la SCPI. L'Assemblée Générale des associés fixe ce montant de telle sorte qu'il soit compatible avec les capacités de remboursement de la SCPI sur la base de ses recettes ordinaires pour les emprunts et les dettes, et avec ses capacités d'engagement pour les acquisitions payables à terme.

- Cette opération présente un caractère risqué, le capital perçu par les associés lors de la liquidation de la société étant subordonné au remboursement intégral préalable des emprunts contractés par la SCPI.

- L'investissement dans une SCPI est un investissement immobilier ; la Société de Gestion recommande une durée de détention minimale d'au moins dix ans.

CONDITIONS DE L'OFFRE AU PUBLIC À LA DATE DE LA SIGNATURE DU MANDAT

Capital social initial	1 119 200 €
Capital social statutaire maximum	800 000 000 €
Date d'ouverture au public	15 novembre 2022
Visa de l'Autorité des Marchés Financiers	SCPI n°22-18 en date du 4 novembre 2022

Prix de souscription	
Valeur nominal	160 €
Prime d'émission	40 €
Prix global d'une part	200 €

Ce prix s'entend net de tous autres frais

Commission de souscription

Conformément aux statuts, les frais de souscription dus à la Société de Gestion sont d'un montant de 10 % HT, soit 12 % TTC (dans le cas d'une TVA à 20 %), soit 24,00 € TTC par part. Ils sont prélevés sur la prime d'émission.

Minimum de souscription

Minimum de 30 parts lors de la première souscription, aucun minimum pour les souscriptions suivantes

Modalités de règlement et d'enregistrement

Le prix des parts, prime d'émission incluse, doit être totalement libéré dès la souscription. Les souscriptions payées comptant ne seront validées qu'à la date d'encaissement des fonds. En cas de souscription financées à crédit, elles ne seront validées qu'après encaissement de l'intégralité des fonds.

Jouissance des parts

Les parts souscrites porteront jouissance le premier jour du 6^{ème} mois suivant le mois de la souscription et de la réception des fonds. Exemple :

- ▶ Parts souscrites et réglées en juillet 2023 : jouissance à compter du 1^{er} janvier 2024
- ▶ Parts souscrites à crédit en juillet 2023 et fonds issus du crédit versés en août 2023 : jouissance à compter du 1^{er} février 2024

Fiscalité

Le traitement fiscal des revenus de parts de SCPI est décrit dans la note d'information d'ÉPARGNE PIERRE EUROPE.

QUESTIONNAIRE CLIENT

(à retourner, dûment complété, obligatoirement)

(en cas de démembrement de propriété, 1 questionnaire par nu(s) propriétaire(s) et 1 questionnaire par usufruitier(s))

NOM DU SOUSCRIPTEUR : _____

PRENOM : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____ VILLE : _____

NOM DU CO-SOUSCRIPTEUR (le cas échéant): _____

PRENOM : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____ VILLE : _____

Dans le cadre de l'exécution de votre souscription, la réglementation fait obligation de vérifier le caractère approprié de votre investissement. Ce document est donc un préalable à cette opération.

EXPÉRIENCE DU CLIENT

- 1) Avez-vous bien noté que l'horizon de placement pour cette SCPI est supérieur ou égal à 10 ans ce qui suppose une certaine immobilisation des sommes pendant cette durée oui ☐ non ☐
- 2) Avez-vous intégré le fait que le placement en SCPI peut présenter un risque moyen ou élevé oui ☐ non ☐
- 3) Comment qualifieriez-vous vos connaissances des marchés immobiliers d'entreprises françaises et/ou européens Aucune ☐ Faible ☐
Moyenne ☐ Forte ☐
- 4) Connaissiez-vous les risques de l'investissement en parts de SCPI et notamment* :
 - 4.1 - l'absence de garantie sur le capital investi oui ☐ non ☐
 - 4.2 - une durée recommandée de détention de plus de 10 ans oui ☐ non ☐
 - 4.3 - une liquidité réduite en comparaison avec celles des actifs financiers oui ☐ non ☐
 - 4.4 - une fluctuation possible du dividende à la hausse comme à la baisse oui ☐ non ☐
- 5) Vous souhaitez investir en SCPI pour servir le (ou les) objectif(s) suivant(s) Complément de revenus ☐ Diversification du patrimoine ☐

Autres (à préciser)

(*) Dans l'hypothèse où vous auriez répondu « non » à au moins un avertissement de la question 4 ci-dessus, votre souscription ne pourra être enregistrée et nous vous invitons à vous rapprocher de la Société de Gestion (Tél : 03.80.59.90.91) (e-mail : contact@atland-voisin.com) ou, le cas échéant, de votre Conseiller financier, afin de compléter votre connaissance des risques associés aux investissements en parts de SCPI. En cas de réponses incohérentes, la Société de Gestion pourra vous contacter avant l'enregistrement de votre souscription, pour vérifier le caractère approprié de votre opération.

Fait à le

Signature

Société de Gestion :
ATLAND VOISIN
15 PLACE GRANGIER
21000 DIJON
Tél. : 03.80.59.90.91
e-mail : contact@atland-voisin.com

Agrément de la Société de
Gestion par l'AMF :
GP-14000026 du 22 juillet 2014

DÉCLARATION DE L'ORIGINE DES FONDS

(à compléter **obligatoirement**)

☐ Mme☐ M.☐ M. et Mme☐ Indivision☐ Autres

NOM

PRÉNOM

ADRESSE

CODE POSTAL.....VILLE

Déclare(nt) que les fonds versés proviennent de

☐ Épargne☐ Vente immobilière☐ Héritage☐ Donation☐ Salaires et primes professionnelles☐ Acquisition à crédit (préciser le nom de l'organisme) :☐ Autres (à préciser) : (clôture d'un livret, vente de valeurs mobilières, etc....).....

Pour les souscriptions de plus de **100 000 euros** (sur 12 mois glissants)
joindre obligatoirement un justificatif

Nature du justificatif de provenance des fonds* :

* Par exemple : Relevé de compte ou avis d'opéré émanant de l'établissement financier teneur de compte du souscripteur (cession de valeurs mobilières ou d'instruments financiers), attestation notariée de vente d'un bien immobilier ou de partage d'une succession, attestation d'une compagnie d'assurances d'arbitrage ou de liquidation d'un contrat d'assurance-vie...

Fait à le
(en deux exemplaires dont l'un est resté en ma possession)

Signature